

DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE D'ISDES

45620

TÉLÉPHONE : 02.38.29.10.82

TÉLÉCOPIE : 02.38.29.12.53

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 19 FÉVRIER 2018

Date de convocation : L'an deux mil dix-huit, le lundi dix-neuf février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de **12 février 2018**

Nombre de Conseillers Monsieur COLAS Christian, Maire.

En exercice : **13** Etaient présents : Mesdames et Messieurs COLAS Christian, LANGLOIS Christiane, POIRIER Isabelle, d'HÉROUVILLE Emmanuel, CARROUÉE Henri, LECLAIR Nadine,

Présents : **10**

Votants : **11** BOUGUEREAU Jean-Noël, GARCIA Claire, MARIE Olivier, KURYS Vincent, Formant la majorité des membres en exercice.

Etait excusée : Madame d'HÉROUVILLE Yolande ayant donné pouvoir à Monsieur d'HÉROUVILLE Emmanuel.

Etaient absents : Madame MARTINAT Séverine, Monsieur POMMEREAU François.

Secrétaire de séance : Monsieur d'HÉROUVILLE Emmanuel.

Modification de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'approuve à l'unanimité, la suppression des points 1 et 6 :

- Complément Indemnitaires des Agents communaux : Révision du plafond
- Lancement dossier AEP 2018 : Grande Rue + Route de Vannes + 1 PI

RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 22 février 2016 le Conseil Municipal avait décidé du recrutement d'une personne en contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une période d'un an renouvelable, à raison de 20 h par semaine, cet agent sous contrat étant chargé de divers travaux communaux, principalement techniques (bâtiments, accessibilité, hygiène et sécurité...).

En raison de la fin des contrats dits « aidés », Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter un agent à temps incomplet, à raison de 20 heures hebdomadaires, pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent, correspondant au grade d'adjoint technique, de catégorie C, pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DOSSIER D'IRRECOUVRABILITÉ

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le certificat d'irrecouvrabilité et la demande d'admission en non-valeur correspondante, adressés par la Comptable à Sully-sur-Loire.

Cette demande concerne un impayé relatif à une facture d'eau pour 98,77 €. et à une facture d'assainissement pour 72,80 €, soit un total de 171,57 €. et fait suite au jugement du Tribunal d'Instance de Bourges, prononçant l'effacement de toutes les dettes des intéressés.

Le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les taxes et produits ci-dessus mentionnés.

ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTE DE SULLY

Le projet d'augmenter l'éclairage public route de Sully est ancien.

Nous avons reçu de l'entreprise SERVITECHNIQUE de Dampierre-en-Burly un devis d'un montant de 1 410.19 € HT (1 776.23 € TTC) pour alimenter 2 poteaux supplémentaires. Monsieur le Maire propose de valider ce devis.

Le Conseil Municipal décide de retenir cette entreprise pour la mise en place de deux éclairages supplémentaires route de Sully.

CONVENTION DE PRESTATION DE TRAVAUX DE VOIRIE (FAUCHAGE, ÉPARAGE, CURAGE DE FOSSÉS)

Le village d'ISDES possède près de 50 km de routes et chemins communaux à entretenir (bas cotés et fossés). Pour alléger la tâche des agents techniques municipaux et des équipements techniques de la commune, Monsieur le Maire propose de rechercher des entreprises ou particuliers (agriculteurs par exemple) susceptibles d'effectuer ces travaux de fauchage, « éparage » et curage de fossés, avec leur propre équipement, et ceci dans l'attente d'une possible mutualisation au sein de la Communauté de Communes de Val de Sully. Le Conseil Municipal décide de retenir cette possibilité et charge le Maire de rechercher des fournisseurs de services.

AFFAIRES DIVERSES

- Astreinte : nouvelles modalités : Sébastien DELAPORTE recruté à mi-temps depuis décembre 2017 est considéré comme apte à remplir les conditions de la prise d'astreinte ; il libèrera ainsi Jérôme au moins 1 semaine par mois ;
- Travaux d'élagage : Monsieur BOUGUEREAU fait part de l'avancement des travaux d'élagage effectués dans le bourg par l'entreprise Simon-Midou ; en particulier un arbre très malade au Lotissement de Bel-Air devra être abattu et remplacé ;
- Travaux de réhabilitation de l'Ancienne Poste : l'accessibilité aux normes PMR devrait être finalisée avant la fin du mois de février ; de même les travaux de réhabilitation du local du rez-de-chaussée se poursuivent... ;
- Ouverture des Toilettes Publiques : les travaux sont en phase terminale et l'ouverture pourra se faire pour Pâques (après la période de froid) ;
- Caquésiau 2018 ; lancement en édition fin de semaine 8.

La séance est levée à 20 h 45.

Pour extrait,

Le Maire,



C. COLAS.